

Certificat de luminosité

Réalisé pour :
[ENAPARTÉ]
PARISAppartement 1er étage - Séjour 42 m²Nombre de pièces analysées : 1
Nombre de fenêtres analysées : 2

Luminosité

10h40 / jour



Ensoleillement

03h59 / jour



Définitions

La « **luminosité** » ou « **luminosité naturelle** » est un indice permettant de quantifier la luminosité entrante dans une pièce. Il tient compte de la surface vitrée, la taille de la pièce, la surface de ciel visible, ou encore la nature du vis-à-vis principal.

On entend par « **ensoleillement** » ou « **ensoleillement direct** » le fait que le soleil apparaisse à une fenêtre ; autrement dit que la pièce soit éclairée par des rayons du soleil de manière directe.

Les chiffres donnés dans ce certificat ne tiennent pas compte de la météo. Il s'agit donc de chiffres potentiels, sous-réserve qu'il fasse beau.

Certificat de luminosité

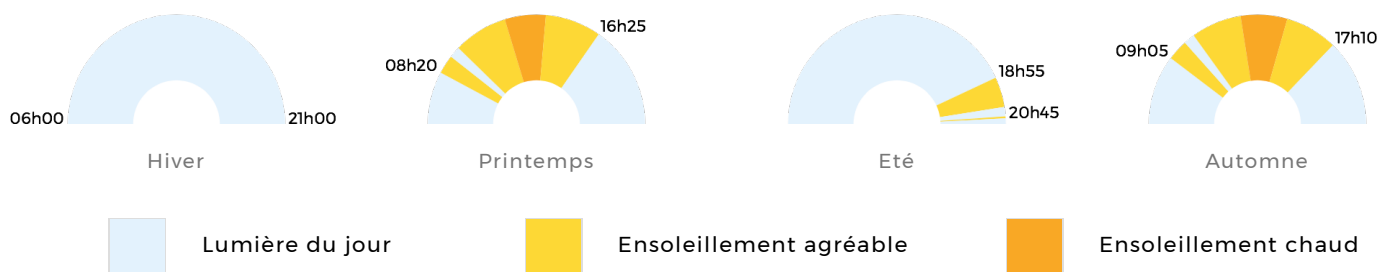
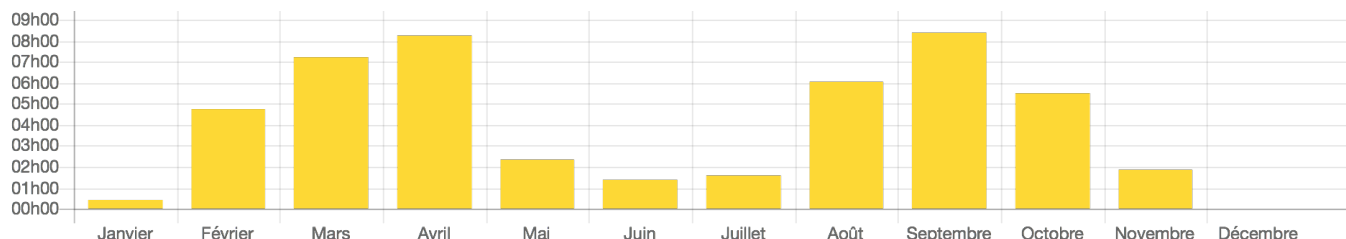


Séjour - 42 m²

Ensoleillement



Nombre d'heures d'ensoleillement direct par jour



Luminosité naturelle



Nombre d'heures de lumière naturelle par jour

